

MATIÈRES PLASTIQUES : RÉPONDRE À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET AUX RECOMMANDATIONS FRANÇAISES – Réf. EC50

RÈGLEMENT UE 10/2011, RÈGLEMENT CE 282/2008

Avis de nos clients : satisfaits ou très satisfaits : 100 % | utilité de la formation : 100 % (calculs réalisés sur la base des sessions dispensées en 2024)



OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Identifier les exigences de la réglementation applicables aux matériaux, articles et emballages en matières plastiques destinés au contact des produits alimentaires
- Connaître les tendances et les développements attendus
- Savoir vérifier la conformité des matières plastiques aux exigences réglementaires



LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Session de 3 matinées consécutives en classe virtuelle

Expertise terrain de l'intervenant

Exercices ludiques



INTERVENANT(S)

Chaque formation fait intervenir un spécialiste ou un expert des différents domaines abordés pendant la formation

Parmi eux :

- **Jean-Mario JULIEN**
Expert en matériaux au contact des aliments
- **Patrick SAUVEGRAIN**
Consultant externe, expert Matériaux au Contact des Denrées Alimentaires

Responsable pédagogique de la formation :

Jean-Mario JULIEN

Public :

- Fabricants, utilisateurs conditionneurs, distributeurs, exportateurs, importateurs de matériaux, d'articles et d'emballages en matières plastiques destinés au contact des aliments
- Responsables assurance qualité, ingénieurs recherche et développement

Niveau requis :

- Aucun prérequis obligatoire

Moyens pédagogiques et techniques :

- Exposés
- Exercices
- Travaux pratiques
- Support de la formation
- Temps d'échanges avec l'intervenant
- Les participants sont invités à se munir d'un smartphone, une tablette ou un ordinateur dans la mesure du possible

Pour les sessions en classe virtuelle :

- Une connexion micro et webcam est nécessaire pour le bon fonctionnement de la formation. Prévoir des écouteurs et un double écran accessoirement.
- Hotline technique : hotline@lne.fr
- Hotline pédagogique : formation_admin@lne.fr
- Visioconférence LNE compatible avec tous les navigateurs
- Les documents supports et le lien de connexion sont envoyés la veille par mail

Modalités d'évaluation :

- QCM comparatif en début et fin de formation
- Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction du client est remis en fin de stage

Modes de formation :

- Inter-entreprises : oui
- Intra-entreprise : oui

Modalités pédagogiques :

- Présentiel : non
- Classe virtuelle : oui
- E-learning : non
- Blended learning : non

MATIÈRES PLASTIQUES : RÉPONDRE À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET AUX RECOMMANDATIONS FRANÇAISES – Réf. EC50

RÈGLEMENT UE 10/2011, RÈGLEMENT CE 282/2008



PROGRAMME

Introduction et tour de table

Phénomène de migration et paramètres d'influence des transferts de matière

- Définition de la migration et paramètres de diffusion de la matière
- Quelles sont les substances qui migrent ?
- Le modèle européen pour évaluer l'exposition des consommateurs

Mesures générales de la réglementation européenne

- Le contexte européen (évaluation du risque, gestion du risque, rôles des instances)
- Les dispositions générales et les bonnes pratiques (règlements CE n°1935/2004 et CE n°2023/2006)

Mesures spécifiques applicables aux matières plastiques (règlement UE n°10/2011)

- Domaine d'application, matériaux et objets concernés
- Liste positive et substances autorisées dans la fabrication des matériaux
- Limites de migration (globale et spécifique)
- Notion de barrière fonctionnelle
- Règles de contrôle de la conformité des matériaux
- Déclaration écrite de conformité

Les guides de la DG SANCO pour la mise en application du règlement UE n°10/2011

- Guide sur les exigences générales concernant les matières plastiques
- Guide sur les échanges d'informations dans la chaîne d'approvisionnement
- Guide sur la modélisation de la migration

Mesures spécifiques applicables aux matières plastiques recyclées (règlement CE n°282/2008)

- Domaine d'application
- Exigences requises
- Autorisation et contrôle des procédés

Mesures spécifiques applicables aux matériaux et objets actifs et intelligents (règlement CE n°450/2009)

Mesures spécifiques applicables aux vernis époxydiques (règlement CE n°450/2009)

Recommandations applicables aux matières plastiques

- Encres et matériaux imprimés
- Adhésifs et colles
- Vernis et revêtements

Focus sur

- Bisphénol A
- Huiles minérales

Les projets de réglementation en cours

MATIÈRES PLASTIQUES : RÉPONDRE À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET AUX RECOMMANDATIONS FRANÇAISES – Réf. EC50

RÈGLEMENT UE 10/2011, RÈGLEMENT CE 282/2008

Évaluer la conformité des matières plastiques destinées au contact des aliments

- Les obligations et responsabilités des opérateurs du marché
- Les outils pour démontrer la conformité
 - Calculs, modélisation
 - Analyses de migration globale et spécifique (principes, normes, méthodes d'essai)
 - Test sensoriel
 - Exploiter les informations disponibles
 - Établir une déclaration écrite de conformité (DoC)

Veille réglementaire : les sites internet sur les matériaux au contact des aliments

Évaluation du stage et conclusions



OFFRE DE FORMATION

Consulter l'offre de formation du groupe LNE : [Offre de formation](#)

Partenaire : /

Nature de la formation (article L6313-1) : L'action suivie est une action de formation.

Modalités et délais d'accès : Après retour de la convention signée, vous bénéficiez du délai de rétractation légal de 10 jours.

Pour les prestations intra-entreprise, le délai à prévoir pour la réalisation de la prestation est en moyenne de 2 à 3 mois et dépend de la nature de la demande.

Pour une information complète, consultez les [conditions particulières et modalités pratiques](#) des formations LNE.

Venir au LNE : [Coordonnées et plans d'accès](#) à nos différents sites.

Accompagnement des personnes en situation de handicap : La formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin, merci de contacter en amont le référent handicap au 01 30 69 12 31 / referent.handicap@lne.fr, afin que nous étudions ensemble les ajustements nécessaires à la réalisation de la formation.

Contact : LNE / 01 40 43 37 35 / formation_admin@lne.fr / www.lne.fr